



Permanences : Mardi et Vendredi de 16h à 19h

Hébecourt, le 12 novembre 2013

INFORMATION

☺ *Inscriptions sur la liste électorale de la commune* ☺

*Nous rappelons aux personnes nouvellement
arrivées à Hébecourt
que les inscriptions sur la liste électorale 2014
ne seront prises en compte
qu'entre le 1^{er} septembre 2013
et le 31 décembre 2013, délai de rigueur.*

*Pour s'inscrire il suffit de se présenter en mairie
muni d'une pièce d'identité et
d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois.*

***Les permanences de mairie sont assurées
le mardi et le vendredi de 16h00 à 19h00.***

*Il est aussi possible de télécharger le formulaire
Cerfa n°12669*01, le compléter et le renvoyer en mairie
par courrier postal avec les pièces demandées.*

"L'inscription sur les listes électorales est obligatoire".
(Article L9 du Code Electoral)

☺ **Rappel** ☺

*Si vous souhaitez recevoir toutes les informations communales par mail,
envoyez-nous votre adresse de messagerie sur mairie@hebecourt80.fr - merci.*

*Le Maire,
Dominique DHORNE.*